



Bruxelles, le 11 février 2021

CM 1678/21

PROCED
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: amelia.miloucheva@consilium.europa.eu
radu-ioan.gafta@consilium.europa.eu
josemaria.perezsantander@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 28 36
+32 2 281 25 31
+32 2 281 30 82

Objet:

- Approbation des conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2022
- Adoption de la recommandation du Conseil concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019
- Adoption des recommandations du Conseil sur la décharge à donner aux organismes créés en vertu du TFUE et du traité Euratom sur l'exécution du budget de l'exercice 2019
- Adoption des recommandations du Conseil concernant la décharge à donner aux agences exécutives sur l'exécution du budget de l'exercice 2019
- Adoption des recommandations du Conseil concernant la décharge à donner aux entreprises communes sur l'exécution du budget de l'exercice 2019

= *Lancement d'une procédure écrite*

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 10 février 2021 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

1. adopter les conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2022, dont le texte figure à l'ANNEXE 1 du document 5791/21;

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

2. adopter les recommandation du Conseil concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, dont le texte figure dans le document 5792/21 ADD 1;

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

3. adopter les recommandations du Conseil sur la décharge à donner aux organismes créés en vertu du TFUE et du traité Euratom sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, dont le texte figure dans le document 5793/21 ADD 1;

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

4. adopter les recommandations du Conseil concernant la décharge à donner aux agences exécutives sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, dont le texte figure dans le document 5794/21 ADD 1;

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

5. l'adoption des recommandations du Conseil concernant la décharge à donner aux entreprises communes sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, dont le texte figure dans le document 5795/21 ADD 1;

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard mardi 16 février à 17 heures (heure de Bruxelles)**. Elles doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: amelia.miloucheva@consilium.europa.eu, radu-ioan.gafta@consilium.europa.eu, josemaria.perezsantander@consilium.europa.eu, athina.bai@consilium.europa.eu et karen.geeraert@consilium.europa.eu..
